

25 septembre 2020

(20-6534)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: LOI SUR LA PROTECTION DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

Membre présentant la notification	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
--	-----------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur la protection des variétés végétales
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/USA/20_5561_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/USA/P/3
Brève description du texte juridique notifié	
<p>La Loi de 2018 sur l'agriculture, Public Law n°115-334, section 10108, du 20 décembre 2018, a modifié la Loi des États-Unis sur la protection des variétés végétales pour y ajouter les plantes à multiplication asexuée, qui n'existaient pas auparavant dans le cadre de la loi. Les règlements d'application de la règle ont également été révisés tout récemment. La règle finale a été publiée le 6 janvier 2020.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	20 décembre 2018
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	18 août 2020
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Office de protection des variétés végétales des États-Unis, Département de l'agriculture des États-Unis.

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.